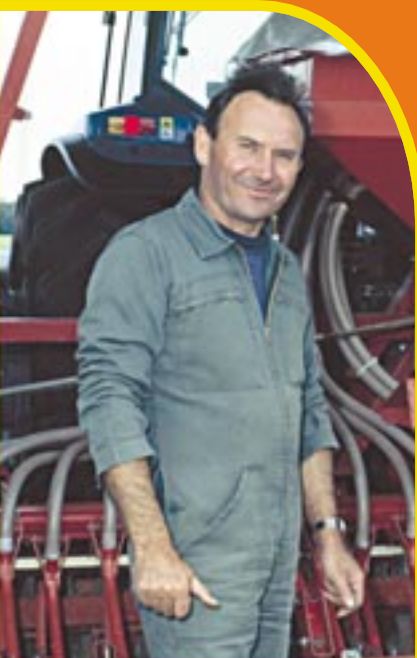




- Entretien avec Pierre Berthelot, président de la commission institutionnelle «Journée nationale MSA».
- Synthèse du rapport préparatoire à la Journée nationale.
- Interview de Jack Gauffre, président de la MSA de l'Hérault.
- Faire connaître les élus sur leur territoire dans les Bouches-du-Rhône.
- Un plan de formation pour les élus en Tarn-Aveyron-Lot.

Les élus

Le visage humain de la MSA



*La plus-value
de notre
organisation*

Compte tenu de la restructuration du réseau MSA et des grandes réformes de la protection sociale en débat actuellement, quelles seront les nouvelles responsabilités des élus de l'Institution demain ? Telle est la thématique retenue pour la Journée nationale qui aura lieu à Bordeaux le 21 novembre 2008.

Si la question de la gouvernance mutualiste n'est pas nouvelle en soi, les réponses à y apporter vont nécessairement changer et, à un peu plus d'un an des prochaines élections, le moment est venu de lancer la réflexion sur la prochaine mandature. Nous consacrons ce dossier à l'évolution du rôle des administrateurs qui, pour la quasi-totalité, devront exercer leurs responsabilités sur plusieurs départements, ainsi que ceux des comités départementaux et des élus cantonaux.



« Faire naître une

Pierre Berthelot, administrateur de la CCMSA, a présidé la commission institutionnelle « Journée nationale MSA » qui a planché sur la gouvernance de la MSA par les élus. Il expose les enjeux de cette réflexion et ouvre des perspectives pour l'avenir. Entretien.

Pourquoi avoir choisi ce thème pour la Journée nationale du 21 novembre 2008 ?

Pierre Berthelot : Consacrer nos travaux à la gouvernance tombe à point nommé, un an avant la campagne pour les prochaines élections MSA. En 2010, le réseau sera totalement modifié et comptera 35 MSA. Nous sommes conscients qu'un nouvel horizon s'ouvre. Mais avec quelles évolutions ? Quel rôle pour les élus ? Quelle manière de fonctionner dans les caisses au niveau du conseil d'administration, des comités départementaux, de l'échelon local ? Et dans l'Institution, entre les caisses et la Caisse centrale ? La généralisation des comités départementaux – pour lesquels nous avons encore peu d'expérience, du fait de leur création récente, à quelques exceptions près comme en Marne-Ardennes-Meuse ou dans le Limousin –, nous plongera bien dans un nouveau contexte. Ces comités, nous sommes très clairs sur leur mission et nous voulons qu'ils aient un rôle important : les élus doivent être en contact avec le terrain pour faire remonter les besoins et pour que vive une vraie démocratie entre les comités départementaux et le conseil d'administration. Mais si la MSA bouge, son environnement bouge aussi : évolution de la Sécurité sociale, création des Agences régionales de santé, changements à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie... Nous avons donc de quoi nous interroger, d'autant que la MSA, par son mode de gouvernance, est très singulière, originale, dans le domaine de la protection sociale. D'où notre réflexion au plan institutionnel.

Comment avez-vous travaillé ?

P.B. : La commission constituée pour l'occasion est le reflet de notre fonctionnement mutualiste, avec un cocktail de compétences

– directeurs et élus, techniciens et politiques –, avec la recherche d'un équilibre entre les composantes – salariée et non salariée – et la représentation de toutes les régions, permettant une expression du terrain. Nous n'avons pas uniquement porté le regard d'un organisme de Sécurité sociale mais l'avons élargi au monde coopératif et mutualiste, que nous avons sollicité pour enrichir les débats. Notre mode opératoire repose bien sur un fonctionnement mutualiste, que nous tenons à réaffirmer.

Du fait des restructurations, le nombre d'administrateurs diminuera. Concrètement, comment évoluera leur rôle ?

P.B. : On est face à un dilemme : avec un nombre d'administrateurs en diminution, on aura plus de difficultés à représenter largement la MSA, à être présent sur les territoires. Un président de caisse n'a pas le don d'ubiquité. Il faudra donc travailler à un autre mode de fonctionnement des conseils d'administration, revoir les notions de délég-



Pierre Berthelot.

© Luc Pérénom / CCMSA, service image(s)



nouvelle MSA »

APRÈS LA RÉFLEXION,
PLACE À L'ACTION!

ÇA VA CHAUFFER!



gation et rendre compte des mandats confiés. Si nous tenons à notre valeur de démocratie, il faudra nous bouger. Ce qui va changer sûrement pour les administrateurs, c'est la notion de co-responsabilité élargie. Nous constituons un réseau, nous avons des responsabilités institutionnelles, et ce au-delà d'une histoire locale, d'une appartenance catégorielle ou d'oppositions entre caisse locale et Caisse centrale. Et puis un administrateur n'est pas seulement un représentant de sa profession, il est responsable d'un territoire, de ceux qui y vivent... et co-responsable d'un réseau.

L'administrateur devra s'approprier le concept d'«entrepreneur social». Dans cette optique, il devient responsable de son territoire et chargé de son développement. Car il doit se soucier de son terrain, avoir une vraie empathie pour lui. Bien sûr, on ne peut pas redistribuer ce qu'on n'a pas, mais l'animation sociale ne se fait pas qu'avec de l'argent: c'est une dynamique pour faire remonter les besoins, des rencontres pour faire aboutir les projets.

Et pour les délégués cantonaux ?

P.B. : Face aux mouvements de concentrations, à la course au gigantisme, il peut y avoir des retours de balancier. En MSA, on sait à la fois se concentrer et faire proche. Les agences, les antennes créées sont une bonne réponse. Et, pour maintenir la proximité, le délégué cantonal est là. Lui aussi devra également être plus ancré sur son territoire. L'élu doit pouvoir alerter sur des situations sociales difficiles, sur une prestation non attribuée, mais aussi être à l'origine d'initiatives diverses sur son territoire. Car la MSA est un facilitateur d'actions, un stimulateur d'idées; elle fait aller les élus plus loin, avec la participation de la population. Pour cela, nous disposons d'outils (comme les CDST – contrats de développement social territorialisé – par exemple).

Pour aider les élus dans leur mission, il faudra leur faire mieux appréhender les concepts de responsabilité, d'animation du territoire. Et mieux les former. Le mouvement est déjà enclenché. La formation est un outil essentiel pour demain, sinon on ne passera pas la rampe.

Mais il ne s'agit pas seulement de demander aux élus de prendre des initiatives, il faudra aussi leur rendre des comptes. Les MSA devront construire le dialogue de manière efficace, y mettre les moyens, malgré les effectifs contraints.

En d'autres termes, donner pleinement à l'élu cantonal les possibilités pour interpeller sa caisse, pour mieux remplir la mission de service public et participer au développement de l'offre de services. Les élus, la gouvernance mutualiste sont la plus-value de la MSA; si on n'y consacre suffisamment de moyens, ce ne sera plus la MSA, mais juste une organisation technique.





➔ **En 2010, la MSA se sera restructurée, son réseau d'élus va se renouveler. Quel challenge l'attend ?**

P.B. : Le début du nouveau mandat sera certes compliqué. Car il faudra mettre au clair les nouvelles responsabilités, s'inscrire dans un périmètre différent – dont on a du mal à apprécier complètement les contours aujourd'hui. Ce sera aussi une opportunité pour faire naître une nouvelle MSA. Dans l'inertie, on ne change rien. Dans l'adversité, il y a de la place pour la nouveauté. Nous nous trouvons dans le domaine du possible car nous disposons des ingrédients pour le faire : la loi, qui confie à la MSA une mission d'ani-

mation des territoires ruraux ; notre réseau d'élus ; une palette d'outils... Ce serait un terrible gaspillage de ne pas faire vivre ce réseau ; il donne à la MSA sa « pâte » humaine, il s'exprime, n'est ni inerte, ni artificiel.

Nous ne sommes pas là seulement pour défendre des intérêts catégoriels mais pour agir avec des gens qui ont envie de faire, et attirer ceux qui ont envie d'entreprendre, qui sont intéressés par l'animation sociale. Un élu qui n'agit pas ne sert à rien. La Journée nationale sera une occasion de réaffirmer cette volonté d'agir. ■

*Propos recueillis par
Marie-Luce Gazé Desjardins
et Gildas Bellet*

DE NOUVEAUX ÉQUILIBRES À TROUVER

Pour préparer la Journée nationale, une commission institutionnelle a été mise en place. Ses travaux ont fait l'objet d'un rapport bâti en trois parties. Éléments de réflexion.

Si la MSA constitue un exemple à peu près unique dans le monde de la protection sociale obligatoire française, elle appartient à un vaste mouvement mutualiste et coopératif très présent dans les secteurs du social et de l'économique. Alors pour réfléchir à l'évolution de la gouvernance du régime, la commission préparatoire à la JN a souhaité tirer des enseignements de l'expérience d'organisations de ce type. La première partie du rapport est le fruit d'entretiens avec les responsables de certaines d'entre elles. Toutes ces structures ont des points communs. Confrontées aux problématiques de performance et de plus grande efficacité de leur organisation pour satisfaire les besoins de leurs clients, adhérents ou bénéficiaires mais aussi pour répondre à de nouvelles contraintes liées à leur environnement (concurrence, exigences des pouvoirs publics...), elles recherchent ou ont recherché de nouveaux équilibres dans leurs modes de fonctionnement en opérant des restructurations (voir encadré), des mutualisations de moyens et des modifications des processus de décisions. Des changements qui ne remettent pas en cause leur attachement aux valeurs du mutualisme et leur souci de les mettre effectivement en pratique dans leurs réseaux. L'approche client et la recherche de la fidélisation y restent fondées sur l'idée d'en-

gagement réciproque et de lien durable avec les individus. Mais surtout, ce qui les caractérise, c'est la double qualité de l'adhérent : à la fois associé aux décisions de l'entreprise – à qui on doit rendre des comptes – et consommateur du service rendu.

Proximité nécessaire avec les adhérents

En terme d'organisation, du fait de l'accroissement de leur taille, ces entreprises ont dû s'adapter pour concilier au mieux leur pilotage centralisé avec le maintien d'une proximité nécessaire avec les adhérents ; la mission de définir la politique et de veiller au respect des conditions de participation active du réseau aux projets revenant à la tête de réseau. Une des tendances observées est de donner plus de poids aux structures régionales pour co-construire avec le national et de recentrer l'action des départements sur des approches de terrain et l'animation de la vie mutualiste. Cela conduit aussi à mettre à disposition des administrateurs des outils (information, formation, lieux de débats...) leur permettant d'exercer un contrôle sur les orientations stratégiques. Des outils qui sont également très utiles pour répondre aux nouvelles exigences de professionna-



lisation de ces entreprises. Si l'élu ne doit pas se transformer en expert, il n'en demeure pas moins qu'on lui demande de plus en plus de compétences et de disponibilité, ce qui impose de réfléchir à l'adaptation de son statut.

De nouvelles responsabilités

C'est sur les nouvelles responsabilités de l'administrateur MSA que porte le second volet du rapport. Lors du prochain mandat, ses fonctions auront évolué pour plusieurs raisons, les unes liées aux politiques publiques concernant la protection sociale et les autres tenant à la MSA elle-même. Les questions de restructuration seront derrière lui et il devra s'investir essentiellement sur la protection sociale, les services à rendre aux adhérents, l'action sanitaire et sociale et l'animation des territoires, tout cela dans le cadre d'une nouvelle stratégie et d'une nouvelle convention d'objectifs et de gestion avec éventuellement des modalités de financement différentes. Des changements sont donc attendus, d'autant plus qu'avec 35 caisses, outre la Caisse centrale, le réseau politique sera constitué d'un conseil central composé de 29 administrateurs centraux, 35 présidents et 35 premiers vice-présidents de caisses,

1.072 administrateurs (alors qu'avec un réseau à 78 caisses, la MSA comptait plus de 2.000 administrateurs). Cette diminution de leur nombre cache un autre phénomène : une proportion non négligeable d'entre eux exerceront des responsabilités de présidents, premiers vice-présidents, vice-présidents, présidents de comités de protection sociale et d'action sanitaire et



Acquérir une taille suffisante

Bien engagée en MSA, la restructuration du réseau qui doit aboutir à la constitution de 35 caisses en 2010 s'est opérée dans d'autres structures. Exemples :

- Les mutuelles fédérées au sein de la Mutualité française sont aujourd'hui environ 1.900 alors qu'on en comptait le triple avant 2002.
- Chez Groupama qui comporte 13 caisses régionales en 2007, le regroupement des caisses a commencé en 2002. Mais la volonté de maintenir le fonctionnement mutualiste

avec les caisses locales et ses fédérations départementales subsiste.

- Au Crédit Agricole, le regroupement engagé à partir de 1990 qui visait à réduire de moitié le nombre des 94 caisses a dépassé l'objectif initial pour arriver à 39 entreprises aujourd'hui qui s'appuient sur 2.573 caisses locales et 34.200 administrateurs.
- La Mutualité Chrétienne Belge est constituée de 21 Mutualités régionales créées par regroupement des anciennes structures locales.

➔ sociale, de commissions santé ou de la vie mutualiste, de présidents de comités départementaux, de délégués à l'Assemblée générale centrale. En définitive, entre le tiers et la moitié des administrateurs participeront, à un titre ou à un autre, à l'exercice de responsabilités plus importantes et également à la vie du réseau institutionnel. Ils devront donc davantage s'approprier les engagements institutionnels et veiller à leur cohérence avec les politiques de caisses et les actions locales. Pour parvenir à une meilleure appropriation de la politique, il faut revoir l'organisation des échanges entre eux, entre la Caisse centrale et le réseau, entre les élus et les équipes de direction, réfléchir à la forme et au contenu de ces échanges, mais aussi à la répartition des responsabilités entre les différents niveaux, revoir les modes de délégation. La cohérence entre le national et le local dépendra d'une organisation politique adaptée au nouveau réseau et d'un projet commun. Il sera nécessaire également de proposer une définition partagée des rôles de chacun, président, 1^{er} vice-président, vice-présidents, présidents de comités départementaux.

Donner un visage humain à la MSA

La dernière partie du rapport est consacrée au rôle du délégué cantonal. Ils sont actuellement 27.000, soit environ 1 élu pour 150 personnes protégées (en assurance

maladie). C'est sur ce réseau que s'appuie la MSA, à la différence des autres grands régimes de protection sociale. Avec les suppléants et les autres personnes associées aux échelons locaux, c'est en moyenne un représentant de la MSA par commune, une dizaine par canton. À partir de 2010, chaque caisse aura à faire vivre et à mobiliser un réseau de 700 délégués en moyenne sur un territoire qui couvrira de 1 à 4 départements. Si leur rôle n'est plus le même qu'hier, ils continuent à donner un visage humain à la MSA. D'un côté, ils exercent une fonction de veille et d'alerte vis-à-vis de la MSA, et la connaissant, ils ont une fonction de « facilitateur » pouvant orienter les ressortissants. Mais comme l'a montrée une enquête menée début 2008 – à laquelle ont participé 2.500 élus de 42 caisses –, ils ne sont pas aussi souvent interpellés qu'on pourrait le penser parce qu'ils ne sont pas toujours connus et que leur rôle est parfois mal identifié (voir reportage page 26). Relais de la MSA et de la politique du conseil d'administration, soutiens et promoteurs des actions et des projets institutionnels... les élus cantonaux sont aussi et surtout les représentants de la MSA sur leur territoire.

Quant aux comités départementaux, mis en place par 12 caisses, ils joueront un rôle important demain et ont pour missions principales d'animer les échelons locaux, d'aider à la décision du conseil d'administration, puis de la relayer ensuite. ■

Marie-Luce Gazé Desjardins

« La place des élus est VERS les

Président de la MSA de l'Hérault, Jack Gauffre est également membre de la commission institutionnelle « Journée nationale ». En avant-première de cet événement, il s'exprime sur le rôle des élus MSA dans un environnement changeant.

Pour les élus, quels sont les principaux enjeux dans la nouvelle configuration de la MSA ?

Jack Gauffre : Lors de la Journée nationale, j'interviendrai sur la nécessité que les élus se positionnent. Notre régime amorce un grand virage. Nos deux particularités essentielles, ce sont le guichet unique et la représentation par les élus des dossiers de l'action sociale et du suivi vers les assurés.

C'est grâce à cela que la MSA continue d'exister. Les élus doivent donc s'impliquer, le réseau être actif, incontournable sur le territoire.

Comment le regroupement des caisses peut-il s'accompagner d'une valorisation de leur rôle ?

J.G. : La fusion des caisses va aider au fonctionnement technique, par des gains de pro-

ductivité. Mais ce gain, il faut le réinvestir dans un suivi sur le terrain, par la proximité et l'aide aux adhérents. Il ne faut pas qu'il y ait un éloignement, d'où l'importance des comités départementaux. Selon moi, il faut que ces derniers aient une représentativité territoriale. Comment y arriver ? Je penche en faveur de micro régions regroupant plusieurs cantons, avec un président intercantonal. Il serait membre du comité départemental et partie prenante de ses décisions pour ce qui est des recours gracieux et des aides. Ce point de vue n'est pas partagé par tous et la discussion est toujours en cours. Je crois cependant que cette solution permettrait de dynamiser les cantons.

En tout état de cause, c'est une discussion qui doit avoir lieu au plan local, elle ne peut s'imposer depuis le niveau national. Il faut surtout faire prendre conscience à tous que la place des élus est vers les assurés. Voilà pourquoi les comités départementaux doivent compter des gens de terrain et exercer une réelle implication concernant les assurés, c'est-à-dire vis-à-vis de ce qui touche le suivi local.

Y a-t-il d'autres instances où les élus de terrain doivent s'investir en priorité ?

J.G. : Oui, en particulier avec les autres organismes professionnels agricoles (OPA). L'important, c'est de garder le contact avec les

dans le sens d'une coopération entre OPA. À Montpellier, on est en train de travailler en réseau avec la Chambre d'agriculture et l'Adasea. Il s'appelle « Agir ensemble ». C'est un réseau de travail sur les dossiers remontés par les techniciens de nos structures. Un numéro vert a été mis en place à la MSA. Quand une personne est en difficulté, soit elle prend contact avec un technicien, soit elle compose le numéro vert. Son interlocuteur analyse le type de problème qu'elle lui soumet, qu'il soit économique, technique ou social, et l'oriente vers l'OPA compétente. Ce diagnostic est pris en compte par le Conseil général, qui participe au financement de l'association.

Il faut aller plus loin. Toutes ces associations autour de l'aide à la personne et aux personnes en difficulté pourraient être réunies par MSA services, dans le cadre d'une concertation avec des représentants locaux de la MSA. Cela permettrait de faire une veille sur les besoins à couvrir. Il est souhaitable que les élus de terrain s'y investissent, en leur qualité de représentants des usagers. ■

Propos recueillis par Thomas Bousquet



Jack Gauffre.

© Fédération MSA du Languedoc

assurés »

autres structures qui parlent au nom des assurés et agriculteurs. Les crises ont démontré que quand on est extérieur, qu'on n'est pas présent dans le bassin d'activité ni impliqué dans les organisations concernées (coopératives, chambres d'agriculture, syndicats), il est plus difficile d'être considéré comme un intervenant d'importance. J'aimerais parler d'une expérience allant





Sur un territoire urbanisé, où la population agricole est très minoritaire, il n'est pas facile pour les élus MSA d'être connus, reconnus et sollicités. La MSA des Bouches-du-Rhône au sein de la Fédération Provence-Azur leur a proposé d'organiser une exposition itinérante sur leur territoire de vie, pour aller au contact de la population et des acteurs locaux. Rencontres.

L'échelon local



© Gildas Beilet

Louis Mottoso.



« *Un maraîcher ne se décourage jamais, c'est un métier plein d'espoir.* » Lorsqu'il sème de nouvelles graines, il espère toujours qu'elles donneront bien ; sinon, il se dit que la récolte du légume suivant sera meilleure. « *Le maraîcher est un optimiste.* » En ne se départissant jamais de son sourire mais avec parfois un brin de regret dans la voix, Louis Mottoso parle de sa passion pour le métier qu'il a exercé toute sa vie. « *Ici, toutes les propriétés ensoleillées des alentours étaient dédiées aux cultures maraîchères. Je vendais ma production sur plus d'une centaine de marchés par an.* » Il évoque l'histoire des gens de son quartier qui ont travaillé la terre et façonné un paysage de collines que l'urbanisme bétonne aujourd'hui de façon irréversible. Des rangées de choux, de carottes ou de brocolis résistent encore, mais, ici, la plupart des terres ont été envahies par les constructions. Peu à peu, l'environnement de Louis Mottoso a été cerné. À partir de 1960, les zones agricoles prospères ont cédé progressivement la place à

une architecture aux lignes discutables et à l'implantation anarchique. Nous sommes à Château-Gombert, au pied des collines de la chaîne de l'Étoile, qui sépare Marseille d'Aix-en-Provence. Aujourd'hui, c'est un quartier du 13^e arrondissement de Marseille, mais pour Louis Mottoso, Château-Gombert est resté son « *village* », dans lequel il est arrivé il y a cinquante ans.

« Fier de présenter mon village »

Fort de la connaissance de son territoire, c'est lui qui a inauguré le cycle d'expositions itinérantes imaginé par la MSA des Bouches-du-Rhône. Des expositions destinées à faire connaître l' élu MSA par la population, les acteurs sociaux et les collectivités locales. « *J'étais fier de présenter mon petit village* », poursuit ce délégué de l'échelon local de « Marseille Étoile ». L'exposition sur le thème du « *village dans la ville* » est structurée autour de photos et de textes – on peut y

à l'affiche



découvrir les traditions du lieu, les canaux et ouvrages construits pour l'irrigation, les collines environnantes (« le commerce se faisait à travers les sentiers d'Aix à La Ciotat, je connais bien ces chemins »), les anciennes laiteries, la chasse à la grive, « forte tradition à Marseille »... Comme pour chacune des six expositions déjà réalisées, le rôle de l'échelon local et de la MSA fait l'objet d'un panneau de présentation. C'est l' élu qui propose un thème et participe à toutes les phases de la mise en place de l'expo, la MSA intervenant en appui technique (voir deuxième article).

« À nous d'être proches du terrain »

Guy Sabadel, à la tête de l'échelon local « Rhône-Camargue », a quant à lui « pensé à présenter le vieux Tarascon. J'ai contacté Guy Bègue, président de la société d'histoire Les Amis du vieux Tarascon [forte d'environ 300 membres], avec qui j'avais

déjà été en contact auparavant ». Cette personne ressource s'est beaucoup mobilisée pour concrétiser le projet. Guy Bègue n'est pas originaire de la ville, mais évoque les grandes étapes avec force références, histoires et anecdotes. « Tarascon, entourée de cultures, a toujours été une ville agricole. Avec ses 13.000 habitants, elle est riche d'un patrimoine architectural, encore insuffisamment exploité. Après-guerre, la ville, très bombardée, a été obnubilée par la reconstruction et n'a pas pu se consacrer à son patrimoine, du fait des dommages subis et d'une situation économique difficile. » Si elle souffre d'un déficit touristique – « elle est trop proche d'autres lieux majeurs, de grands noms connus au cœur de la Provence », Tarascon dévoile, à travers l'exposition, un patrimoine architectural varié. « L'expo a été présentée pendant et un peu après les journées du patrimoine, souligne Guy Sabadel. Elle a également circulé à l'agence du Crédit Agricole, a été présentée lors de l'assemblée générale de la MSA. » Une nouvelle présentation est même prévue, sur une durée d'un mois l'an prochain, dans le cadre des activités de l'association Les Amis du vieux Tarascon. Ancien salarié du Crédit Agricole passé d'une activité commerciale à la formation, André Sabadel, président de l'échelon local prend son rôle très à cœur. S'il regrette que le lien soit parfois difficile à créer au plan individuel avec les adhérents, que les sollicitations directes soient rares, il souligne que « le côté relationnel est important dans notre mission d' élu. À nous d'être proches du terrain avec des manifestations – il est notamment à l'origine d'une action sur les seniors au volant, qui a attiré de nombreux participants –, avec des animations qui font connaître la MSA



Guy Sabadel.

© Gildas Bellet



Guy Bègue.

© Gildas Bellet

Après les expos, un livre

Bernard Pinatel, responsable des services extérieurs et coordonnateur de l'échelon local, et Monique Souquet-Bressand, responsable de la communication, ont imaginé un livre sur le thème de l'eau, fil rouge pour toute la mandature. « Sans eau, pas d'agriculture ! Les délégués ont tous des connaissances sur l'eau ; nous voulions en parler avec des histoires qu'ils étaient les seuls à pouvoir nous livrer. » 65 histoires ont ainsi été recueillies sous la forme de courts textes, agrémentés de photos, pour une lecture aisée. Comme ce qui s'est fait pour les expositions itinérantes, le livre présente l'échelon local MSA afin de faire connaître le régime agricole. « Nous espérons le faire éditer prochainement. Avec cet ouvrage, nous avons impliqué les élus d'une façon ludique. Et, pour eux, cela constitue aussi une valorisation personnelle. »





➔ aux adhérents, aux non-adhérents, aux collectivités territoriales, et qui participent à la sauvegarde de notre identité propre, à la valorisation du milieu rural». Depuis l'organisation et la présentation de son expo, Guy Sabadel reconnaît que les contacts sont plus fréquents ; dès lors qu'il y a une manifestation agricole ou sociale sur son territoire, il reçoit une invitation et peut y représenter la MSA. « Il a été valorisant de mener à bien ce projet et de ne pas rester replié sur soi-même, de s'ouvrir sur l'extérieur. » L'ouverture est tangible : « J'ai été invité l'an dernier en tant que délégué MSA à la foire de Saint-Martin de Crau. Pour la prochaine édition, nous avons pensé que la MSA pourrait être un acteur de la

manifestation, en installant un stand animé par des élus et du personnel MSA. » Rendez-vous bientôt donc...

Les contacts humains avec d'autres acteurs de la vie locale, Jean Tribotté, membre de l'échelon local de « la vallée de l'Arc » à Simiane-Collongue, n'en a pas manqué non plus, à l'occasion de l'exposition qu'il a concoctée sur le thème de « l'eau dans tous ses états ». Un véritable travail de recherche historique, technique, hydrologique, architectural aussi, d'un délégué méthodique, posé et persuasif, qui a le souci du détail et de la transmission. Pour ce faire, il a noué des contacts avec des associations – « une personne m'a aidé à faire la carte des sources du village » –, avec un ancien élu de la commune, et fait des

recherches auprès de la Société des Eaux de Marseille, des ciments Lafarge, des Charbonnages de France... Jean Tribotté n'avait pas de connaissances particulières ou d'intérêt marqué pour la thématique. Peut-être l'histoire familiale a-t-elle joué un peu ? « Mon grand-père était fontainier à La Suze, dans la Sarthe. À ce titre-là, il surveillait le château d'eau et les pompes de paysage. Quand j'étais gamin, il m'emmenait voir ces installations. » Il n'était pas non plus originaire de Simiane-Collongue. C'est au cours d'un parcours professionnel effectué essentiellement chez Groupama.

Un fonds documentaire pour la commune

Aujourd'hui à la retraite, il a réalisé un travail colossal, qui l'a occupé six mois, et dont une sélection peut même être consultée sur son blog (<http://jtribs.blogspot.com>). Rien n'a été laissé au hasard : il est parti de mots évocateurs (traitement, glace, nuisance...) qu'il a cherché à illustrer un à un. Résultat : plus de 400 photos prises sur la commune, dont 70 sélectionnées pour l'exposition MSA. « J'ai fait ce travail en tant qu'élu MSA, mais je me suis dit qu'il pouvait intéresser la commune et constituait un fonds documentaire intéressant pour elle. » L'expo a ainsi été installée à la mairie pendant une dizaine de jours, inaugurée officiellement par le maire qui a suggéré une valorisation par la création de sentiers pédestres. Jean Tribotté a alors bâti 9 parcours familiaux ; trois ont été effectivement réalisés, avec mention des sources, des cascades moussues, des puits, des vestiges, etc. que l'on peut découvrir à l'occasion de ces balades. On peut même tomber sur un lavoir à carottes, légume qui, avec l'oignon, a été très cultivé à l'origine sur ce territoire, avant l'introduction des cultures extensives. « La carotte de Simiane avait ses lettres de noblesse et était prisée sur le marché de Nice. » Elle sortait ainsi très présentable des lavoirs qui avaient été installés par les exploitants ! Jean Tribotté a aussi noué des contacts avec l'adjoint chargé des affaires sociales : « Maintenant, quand je reçois de l'information de la MSA, je la lui transmets. » Une revue paraissant sur la commune l'a sollicité pour faire paraître des textes sur les histoires de l'eau à Simiane-Collongue. Dans cette commune de 5.000 habitants, le monde agricole a gagné une notoriété locale ! ■

Gildas Bellet



Jean Tribotté.

© Monique Souquet-Bressand



Une nouvelle dynamique

Compte tenu des évolutions de structures, pour conserver la proximité avec le terrain et les élus, le Conseil d'administration et la Direction ont décidé de relancer l'échelon local. Un coordonnateur – Bernard Pinatel – a alors été nommé. Avec Monique Souquet-Bressand, responsable de la communication, ils sont la cheville ouvrière de ces projets d'exposition itinérante et de livre, « l'idée étant de faire parler les élus de leur territoire, de créer le contact et ensuite de les mobiliser sur d'autres actions ». Ce sont eux aussi qui ont apporté leur appui technique, lorsque cela était nécessaire : prises de vue, recueil d'informations, textes, supports, logistique et communication sur l'événement.

« Du concret, des informations claires »

Ils ont voulu également aborder de façon interactive l'animation des actions menées traditionnellement par l'échelon local. « Le challenge était d'intéresser les élus et de les faire participer à la vie de la MSA. Les sessions de formation, au contenu souvent administratif, pouvaient leur sembler rébarbatives, pointe Monique Souquet-Bressand. Alors nous avons beaucoup travaillé sur la forme, de façon à ce qu'elle soit

adaptée à ce qu'ils attendaient : du concret, des informations claires. » Même démarche pour les réunions d'information organisées localement. « Pour une série de rencontres sur la prévention des risques professionnels, indique Bernard Pinatel, au lieu de faire une présentation magistrale, les intervenants ont présenté rapidement le service et, très vite, nous sommes passés à des exercices concrets sur les gestes et postures, le secourisme, les produits dangereux... Les élus participaient aux différents ateliers. » C'est aussi la recette qui a été appliquée pour les réunions sur la médecine préventive, la médecine du travail, l'action sociale (là, ils ont même eu recours à un quizz). « Grâce à ces échanges, nous avons amorcé une dynamique positive. » Partis de rien, sur des territoires où l'agriculture est bien minoritaire, ils sont parvenus à initier des échanges fructueux avec les élus qui, pour beaucoup, ont pris leur rôle à cœur... Satisfaits de ce résultat, Monique-Souquet-Bressand et Bernard Pinatel savent bien pourtant que ce contact direct doit être sans cesse entretenu : « On remettra le couvert à la prochaine mandature, car c'est un travail de longue haleine. »

Gildas Bellet

Pour mieux impliquer les élus à la vie de la MSA dans les Bouches-du-Rhône, différentes pistes ont été explorées. Explications.



© © Gildas Bellet

Monique Souquet-Bressand.



© © Gildas Bellet

Bernard Pinatel.

Des délégués formés à la prévention

« Ces formations nous permettent de comprendre les mécanismes d'apparition des problèmes de santé. De plus, les personnes présentes se sentent vraiment concernées et motivées par les sujets abordés. Ces journées sont très constructives », observe Anne-Marie Couderc, exploitante en polyculture tabac dans le Lot. Un constat positif partagé par Jacky Routaboul, salarié de la coopérative Unicor dans l'Aveyron. « Elles apportent un plus au niveau des connaissances. En outre, en tant que délégué on peut informer les autres adhé-

rents sur les thèmes que l'on a suivis. La prévention, c'est toujours important. Il est primordial que les délégués soient conscients des risques pour pouvoir en parler. » « On discute de nos problèmes et de nous ; de plus le travail en sous-groupes permet de pouvoir vraiment s'exprimer sur les sujets abordés. L'ambiance est conviviale », surenchérit Lucien Biau, entrepreneur de travaux forestiers et employeur dans le Tarn. « On apprend beaucoup de choses », « on découvre l'offre de services de la prévention des

En Tarn-Aveyron-Lot, pour répondre à la demande des délégués d'être mieux informés sur la prévention des risques professionnels, un plan de formation s'étalant sur plusieurs années leur a été proposé. ➔



© MSA Tarn-Aveyron-Lot

Des élus lors d'une session de formation.

➔ *risques professionnels*», « nous avons des réponses concrètes aux questions que nous nous posons... ajoutent d'autres participants aux formations proposées à l'ensemble des délégués des trois départements Tarn, Aveyron et Lot. Des propos très encourageants, « mais vous posez aussi souvent une question récurrente : comment transmettre les informations reçues aux autres adhérents ? », relève Michel Marcoul, vice-président délégué de la Caisse, dressant un bilan de cette action devant les élus locaux MSA réunis en assemblée générale. « Cette question montre votre souci de partager, de relayer, et c'est bien cela, le mutualisme ! [...] Avec cette action, vous montrez avec force que le réseau de délégués vit et agit, qu'il a des projets, et qu'il porte une réelle dynamique dans nos cantons, grâce à une initiative née de vos propres réflexions. »

Trois thèmes choisis par les délégués

De fait, c'est lors des réunions cantonales de l'hiver 2004 que l'idée a vu le jour. Les délégués ont émis le souhait d'être informés sur la santé-sécurité au travail, son offre de services et ses modes d'interventions afin de pouvoir initier des actions sur leur secteur en fonction des besoins locaux. Le Conseil d'administration a alors décidé de mettre au point à leur intention, avec la contribution du service Prévention des risques professionnels pour en élaborer le contenu et animer les sessions, un véritable plan de formation s'inscrivant dans la durée. L'objectif poursuivi est triple :

conduire les délégués à devenir vecteurs de promotion des savoir-faire et de l'offre de services de la prévention des risques professionnels, les amener à constituer un réseau de veille pour identifier et transmettre l'ensemble des préoccupations constatées sur leur canton (conception de bâtiment, réflexion sur les conditions de travail, demandes de formations...), enfin leur donner les moyens techniques et méthodologiques de mener ultérieurement des actions de prévention concrètes sur le terrain. À ce jour, après trois saisons, 30 sessions ont été organisées sur les 3 départements rassemblant près de 250 délégués (pour 521 participations), certains ayant assisté à 2, voire aux 3 formations. Tous les collèges sont représentés, les élus du 1^{er} collège ayant été les plus nombreux (60 % d'exploitants, 27 %



de salariés et 13 % d'employeurs). Trois thèmes choisis par les délégués ont été inscrits au programme. L'information générale sur la prévention des risques professionnels en agriculture leur a permis de mieux connaître les différents domaines d'actions de la prévention, ses méthodes de travail et de réfléchir ensemble au rôle qu'ils pouvaient jouer dans la mise en place de projets. En second lieu ont été organisées des journées d'échanges et d'informations sur le stress, visant à en reconnaître les indicateurs et les symptômes et à proposer des mesures de prévention.

Des demandes plus ciblées

Enfin, le but des demi-journées sur les maladies professionnelles est de faire comprendre le lien entre celles-ci et le travail,

le mécanisme de leur reconnaissance et le type de mesures de prévention possibles. Prochain sujet abordé : les responsabilités juridiques en matière d'hygiène et de sécurité. D'autres suivront. Car « *comme dit le dicton, l'appétit vient en mangeant ! Et c'est sans doute pour cela, a signalé Michel Marcoul, que nous constatons, avec beaucoup de satisfaction, que ces sessions suscitent aussi des demandes plus ciblées, comme des formations à l'utilisation des tronçonneuses, des contacts avec des entreprises intéressées par les thèmes traités, des demandes d'interventions des préventeurs sur des exploitations agricoles et l'émergence de partenariats pour la mise en œuvre d'actions concrètes [...] Le risque d'accident est une réalité dans nos métiers, et l'accident, malheureusement, n'arrive pas toujours qu'aux autres. Alors, mobilisons-nous ; pour faire reculer les risques !* ». Les délégués de la MSA Tarn-Aveyron-Lot ont bien prouvé qu'ils avaient cette volonté de s'engager directement dans l'action. « *Le réseau territorial qu'ils représentent, qui est l'illustration de notre fonctionnement démocratique, est un atout majeur pour notre institution dans un objectif de proximité ; il est garant de l'adaptation permanente de nos actions aux besoins ressentis sur le terrain* », conclut Jacques Bernat, président de la Caisse. ■

Marie-Luce Gazé Desjardins



Michel Marcoul.



Jacques Bernat.



Précédents échos

Lors de la Journée nationale, seront mises en valeur 10 actions dans lesquelles les élus se sont impliqués. Parmi elles, la présentation de l'échelon local dans les Bouches-du-Rhône (page 26) et la formation des délégués en santé-sécurité au travail en Tarn-Aveyron-Lot (page 29). D'autres ont fait l'objet d'articles dans de précédents numéros :

- L'organisation de journées jeunes dans le Pas-de-Calais (*Le Bimsa* de mai 2003).
 - La participation à un CDST (contrat de développement social territorialisé) en Sud Champagne (*Le Bimsa* de février 2004 et d'octobre 2006).
 - La prévention du suicide, à la MSA Cœur de Loire (*Le Bimsa* de décembre 2006).
 - La prévention des dangers de la ferme pour les enfants dans la Manche (*Le Bimsa* de janvier 2007).
 - Une campagne de sensibilisation « pour un bon usage du 15 » en Loire-Atlantique (*Le Bimsa* de décembre 2007).
- Seront également mises en avant :
- L'action de santé-sécurité au travail menée avec les Jeunes Agriculteurs en Franche-Comté.
 - La méthodologie d'installation des maisons de santé rurales en Dordogne.
 - La promotion des Ateliers du bien vieillir dans le Rhône.